



Communiqué de presse

Crise énergétique et vision à long terme : la CCS Construction appelle à l'intensification de l'investissement dans le logement abordable, durable et de qualité

Les courbes récentes de la conjoncture de la construction (BNB) font apparaitre une incertitude croissante quant à l'évolution de la demande et des carnets de commande du secteur de la construction dans les mois à venir – en particulier dans le sous-secteur des bâtiments. Bien que l'activité du secteur dans son ensemble semble se maintenir à un bon niveau au début de l'année 2022, un ralentissement est observé par rapport à 2021. Cette situation résulte des différentes difficultés auxquelles le secteur de la construction est confronté :

- une pénurie de main-d'œuvre toujours bien présente ; et
- des hausses des prix (énergie, matériaux, inflation provoquant une hausse de la masse salariale, ...).

Or, la baisse de l'activité dans le secteur de la construction – en raison de ces difficultés - représente un grand problème sociétal et environnemental. C'est en effet maintenant qu'il faut investir dans la création de nouveaux logements abordables, durables et de qualité (dont des logements sociaux), dans l'isolation des bâtiments et dans des infrastructures durables (économes en énergie). Ces investissements impératifs permettront de tendre vers la réalisation des objectifs climatiques et énergétiques de long terme, de lutter contre la crise du logement, ainsi que de réduire la vulnérabilité des ménages et entreprises aux prochaines crises énergétiques et environnementales. Le rôle du secteur de la construction pour une politique climatique sociale et économique ambitieuse est surtout évident et essentiel dans le contexte actuel d'inflation historiquement élevée et de flambée des prix énergétiques. Plus que jamais, les enjeux sociaux et climatiques sont interreliés.

Pourtant, dans la crise actuelle, les autorités publiques semblent se focaliser surtout sur des mesures de court terme et oublier les enjeux de long terme. Bien que les mesures de court terme soient nécessaires pour protéger les ménages et les entreprises des hausses des coûts significatives, ces mesures ne seront pas efficaces ni soutenables sans une vision politique à long terme. Selon les partenaires sociaux du secteur de la construction, la politique énergétique dite de court terme – qui prend souvent la forme de subventions aux énergies fossiles – doit absolument être maintenue pour le moment, mais elle doit aller de pair avec une stratégie ambitieuse en matière de rénovation énergétique, de renouvellement du parc belge de bâtiments et en termes d'infrastructures publiques durables. Dans ce cadre, la politique d'aide aux ménages via le tarif social et la maîtrise ciblée de la facture énergétique doit aller de pair avec des formes d'aide plus structurelles, comme par exemple la mise en place d'un paquet énergétique de base et de programmes innovants de tiers qui aident et encouragent les ménages, et en particulier les ménages précarisés, à investir dans des techniques d'isolation et d'économie d'énergie basées sur les énergies renouvelables plutôt que sur les énergies fossiles. De même, il importe d'augmenter massivement les investissements publics et privés dans la rénovation et la création de logements sociaux. L'évolution des prix énergétiques rend les investissements à long terme dans la rénovation et le renouvellement du parc belge de bâtiments tout aussi nécessaires que l'aide aux particuliers. En effet, une politique ambitieuse de rénovation de l'habitat permettra de réduire fortement les consommations d'énergie, notamment pour les logements les plus précaires qui sont souvent les plus mal isolés.

Cette vision des partenaires sociaux de la construction – qui doit être mise en œuvre dès maintenant - est notamment développée dans leur [avis sur le logement abordable, durable et de qualité](#).

Comme souligné à de nombreuses reprises par les partenaires de la construction, la réalisation des objectifs à long terme nécessite également de disposer dès maintenant d'un vivier suffisant de main-d'œuvre qualifiée. Étant donné la pénurie de main-d'œuvre persistante dans le secteur de la construction depuis des années, des mesures doivent être mises en place rapidement afin d'assurer une offre de travailleurs supplémentaires (salariés et entrepreneurs indépendants) dans le secteur de la construction. Ce n'est qu'à cette condition que l'on pourra répondre à la demande croissante attendue par le secteur suite aux mesures de relance et aux stratégies ambitieuses de rénovation du bâti. Des efforts supplémentaires devront de toute façon être déployés à cet effet en matière de formation, de recyclage et d'activation. La vision et la stratégie des partenaires sociaux de la construction à ce sujet est décrite dans leur [avis sur les priorités pour améliorer la formation et l'emploi à l'horizon 2030](#).

Le message des partenaires sociaux de la construction est clair : les pouvoirs publics doivent à la fois voir plus loin et agir maintenant pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de long terme. Ces actions menées en collaboration avec le secteur de la construction engendreront de plus des retombées positives sur l'activité économique belge et créeront partout des emplois locaux.